



Arbres du Souvenir

CHARTRE VERTE 2024

Au pied de mon arbre, **dans un rayon d'un mètre** :

1. Je peux déposer des fleurs coupées et je favorise les fleurs naturelles venant de jardins, champs, forêts... qui sont sans pesticide. J'évacue celles-ci quand elles sont fanées.
2. Je ne ratisse pas les feuilles autour de mon arbre afin de garder un humus riche et humide qui lui offre à boire et à manger
3. Je peux planter uniquement les espèces qui sont naturellement présentes* dans la forêt :
 - Jacinthes **des bois** (*Hyacinthoides non-scripta*)
 - Anémones **des bois** (*Anemone nemorosa*)
 - Muguets (*Convallaria majalis*)
 - Perce-Neige (*Galanthus nivalis*)
 - Ail des ours

(* exception pour les Jonquilles **des bois** - *Narcisse pseudonarcissus* - *Obvallaris* - qui sont également tolérées)
 Toute autre plantation n'est pas autorisée ! (Chrysanthèmes, Bruyères, etc.)
4. Je peux créer des mandalas ou autres petites réalisations discrètes à partir d'éléments **forestiers**. (Tout objet acheté/manufacturé, même en bois, n'est pas autorisé).
 Pour vous inspirer : <https://www.arbresdusouvenir.com/inspiration>
5. Je respecte la croissance du tronc (+/- 2cm par an) et ne fixe rien à celui-ci, ni avec des clous, ni avec des cordes.
6. Je ne mets pas de nichoirs afin de préserver la diversité d'oiseaux présents dans la forêt.
7. J'enlève tous les éléments contraires au ROI qui seraient déposés au pied de mon arbre ou à défaut, j'accepte que les Robins des bois de l'ASBL s'en chargent.
 *ROI: <https://www.arbresdusouvenir.com/reglement-d-ordre-interieur>
8. Je reste autant que possible sur les chemins balisés (chemin des hêtres et chemin des sorbiers) et les sentiers créés par les Robins des bois de l'ASBL. Ceci afin de ne pas compacter les sols, préserver un maximum leur richesse (insectes, humus, ...) et permettre aux fleurs forestières de se répandre. **Je ne crée et/ou ne balise pas de nouveaux sentiers**, même pour rejoindre mon arbre.

La Fondation autorise les familles qui parrainent un arbre ainsi que leurs proches à sortir des deux chemins balisés. Elle décline toutefois toute responsabilité en cas d'accidents en dehors de ces chemins, et aux abords des arbres mémoriels.

Je, soussigné(e).....

En tant que représentant(e) de la famille

Et de l'arbre n°

m'engage par la présente à respecter le ROI et veiller à ce qu'il soit respecté par les membres de ma famille, mes amis et les visiteurs de l'arbre susmentionné que j'aurai informé au préalable.

Fait à, Le

Signature :